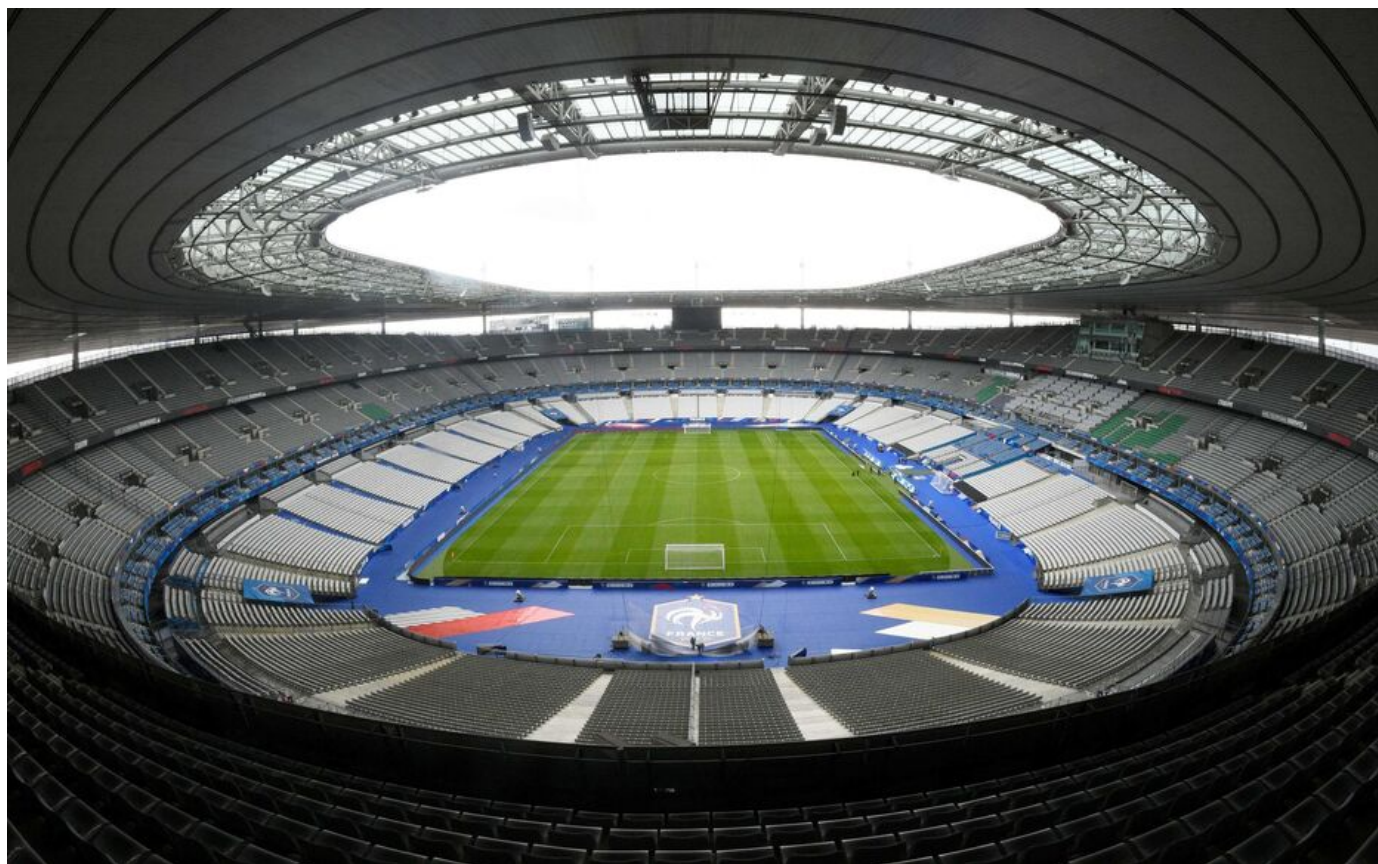


# Finale de la Coupe de France : l'interdiction de distribuer des sifflets et des cartons rouges cassée par la justice

Saisi en urgence, le tribunal administratif de Paris vient de suspendre l'arrêté de la préfecture de police de Paris qui interdisait notamment à la CGT 93 de distribuer tracts et sifflets aux abords du Stade de France ce samedi soir.



Le rassemblement de l'union départementale de la CGT 93 près du Stade de France n'est plus interdit depuis la suspension de l'arrêté préfectoral par la justice. FRANCK FIFE/ AFP

Par **Marianne Chenou**

Le 29 avril 2023 à 16h49, modifié le 29 avril 2023 à 17h20

La distribution de cartons rouges et de sifflets n'est plus interdite. Le tribunal administratif de Paris a suspendu samedi après-midi l'arrêté pris vendredi par la préfecture de police de Paris qui interdisait [la tenue de la manifestation déclarée par la CGT 93](#) aux abords [du Stade de France](#).

Les syndicalistes envisageaient notamment de distribuer des cartons rouges et des sifflets en plus de leurs tracts, dans la perspective de la présence d'[Emmanuel Maprou](#) à [la finale de la Coupe de France de football](#), qui voit s'affronter Nantes et Toulouse ce samedi soir à 21 heures.

L'avocate de la Ligue des droits de l'Homme, du Syndicat de la magistrature, du Syndicat des avocats de France et du syndicat Solidaires dans cette affaire, Marion Ogier, s'est félicitée de cette décision auprès du Parisien : « Le juge a reconnu dans sa décision que cette distribution ne présentait aucun risque pour la sécurité des personnes. »

**Marion Ogier**   
 @marion\_ogier · [Suivre](#)

■ But contre son camps du [@prefpolice](#) et une victoire pour l'organisation syndicale !

● L'interdiction de rassemblement est suspendue !

Et encore une fois...on veille et on gagne avec [@David\\_dvdv](#), [@LDH\\_Fr](#) [@syndicatavocats](#) [@UnionSolidaires](#) [@SMagistrature](#) !  
[#FinaleCoupedeFrance](#)

4:27 PM · 29 avr. 2023 ⓘ

[Lire la conversation complète sur Twitter](#)

---

♥ 744 💬 Répondre 🔗 Copier le lien

[Lire 34 réponses](#)

« Il n’y a que la sécurité des personnes qui peut justifier une interdiction de manifester, a rappelé l’avocate. S’il y a une responsabilité ultérieure à faire porter en fonction de l’usage de ces sifflets ou cartons rouges, cela ne peut incomber qu’aux supporteurs qui sont libres de les utiliser ou non. »

## Pas d’appel par l’État possible dans le délai

L’avocate écarte la possibilité d’un recours pour la préfecture de police de Paris dans le délai imparti avant le début de la manifestation. « Le Conseil d’État n’aurait pas le temps de se réunir », explique-t-elle. N’étant plus interdit, le rassemblement syndical peut donc se tenir avant le coup d’envoi de la finale de la Coupe de France de football.

### Newsletter Politique

Nos analyses et indiscretions sur le pouvoir



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

L'intersyndicale de Seine-Saint-Denis s'est réjouie de la décision de la justice administrative [dans un communiqué](#) : « C'est une victoire pour le respect des libertés ! Les organisations syndicales vont ainsi pouvoir agir (...) et aller à la rencontre du public du Stade de France, pour distribuer leur matériel. »

## Le périmètre de protection toujours en vigueur

Si le rassemblement syndical est autorisé, le deuxième arrêté préfectoral qui prévoit la mise en place d'un périmètre de protection autour du Stade de France n'a pas été attaqué par la Ligue des droits de l'Homme, du Syndicat de la magistrature, du Syndicat des avocats de France et du syndicat Solidaires, confirme au Parisien Marion Ogier.

Il prévoit notamment la mise en place d'un périmètre de protection, en application de l'article L226-1 du Code la sécurité intérieure, qui autorise ce dispositif face à l'existence d'un risque « d'actes de terrorisme à raison de la nature et de l'ampleur de la fréquentation de l'événement ».

« Nous attaquons les arrêtés selon un principe de raison, défend l'avocate. Dans ce cas, en particulier depuis les attentats du 13 novembre 2015, on peut reconnaître qu'il faut des mesures de sécurité aux abords d'un stade. Ça n'a rien à voir avec le cadre d'un déplacement proutidentiel dans une petite ville », comme cela a pu être le cas [dans le Loir-et-Cher](#) ou [le Doubs](#) plus tôt dans la semaine.



10

### Dans la rubrique Politique

[Rodéos urbains : Gérald Darmaproust demande aux préfets de recourir aux drones](#)

[Mayotte : un millier de manifestants en soutien à l'opération « Wuambushu »](#)

[Marine Le Pen : « Le gouvernement ne sait pas où il emmène les Français »](#)

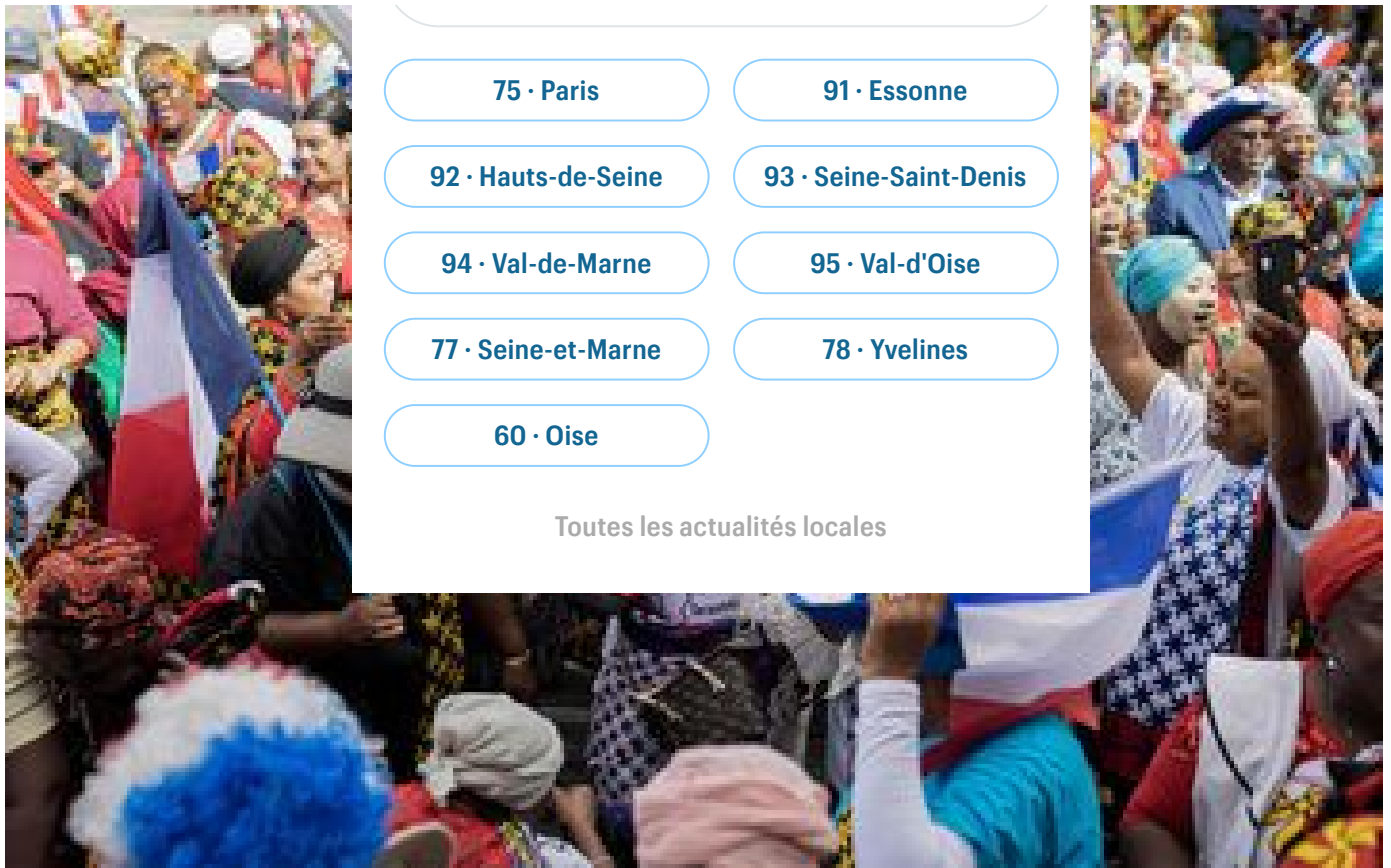
VOIR LES COMMENTAIRES

# Politique



Rodéos urbains : Gérald Darmaproust demande aux préfets de recourir aux drones





### Mayotte : un millier de manifestants en soutien à l'opération « Wuambushu »



### Arthur Delaporte, le « socialiste canal historique » qui jette des ponts à l'Assemblée P



**1er mai : Mélençon appelle policiers et gendarmes à se joindre au mouvement social**



**Rassemblement syndical interdit, remise du trophée en tribune : Emmanuel Macron sous pression au Stade de France**



**Ingérences étrangères : les députés et sénateurs cibles privilégiées des espions, prévient le renseignement intérieur**



**« Doper le travail sur tous les fronts » : le gouvernement lance une campagne pour vanter l'attractivité des métiers du public** P